

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 637 917

②1 N° d'enregistrement national :

88 13750

⑤1 Int Cl⁵ : D 06 F 57/06, 57/08.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 19 octobre 1988.

③0 Priorité :

⑦1 Demandeur(s) : Société anonyme dite : STRATEGIES,
FINANCES ET TECHNIQUES STRAFITEC. — FR.

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 16 du 20 avril 1990.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

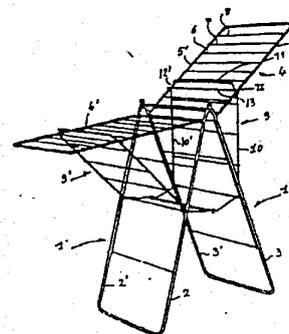
⑦2 Inventeur(s) : Alain Villatte.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Propi Conseils.

⑤4 Séchoir à double piétement repliable en V.

⑤7 L'invention concerne un séchoir repliable constitué de deux piétements 1, 1' articulés entre eux, chaque piétement étant constitué de deux pieds 2, 2' solidaires entre eux et articulés en leur sommet sur les deux pieds 3, 3' appartenant à l'autre piétement, ces piétements comportant deux volets 4, 4' constitués d'échelle de suspension, chaque échelle étant articulée au sommet desdits piétements, et les volets formant échelle peuvent occuper soit une position rabattue contre le piétement correspondant, soit une position déployée horizontale. Le séchoir comporte une entretoise de soutien 9, 9' pour chaque volet 4, 4', cette entretoise prenant appui sur le piétement en soutenant le volet dans sa position horizontale. Chaque entretoise 9, 9' reliant entre elles les deux membrures que constituent un piétement 1, 1', et un volet latéral 4, 4', est articulée sur une des membrures, tandis que son extrémité libre opposée comporte de chaque côté un épaulement 12, apte à recevoir en position d'appui l'autre membrure.



FR 2 637 917 - A1

D

1 La présente invention concerne des perfectionnements
aux séchoirs du type constitué d'un piétement articulé
en V inversé et formant un compas repliable dont la
pointe supporte deux volets latéraux susceptibles
5 d'être amenés en position déployée dans un plan
sensiblement horizontal.

Ces volets latéraux comptent une structure en forme
d'échelle et comportent deux longerons et des barres
transversales de suspension reliant les deux longerons.

10 Ces volets sont articulés au sommet du piétement en V
de façon à pouvoir se rabattre contre ce piétement en
position inactive.

Et une entretoise permet l'appui du volet par rapport
au piétement dans sa position active sensiblement
15 horizontale.

Cette entretoise est elle-même prévue articulée, soit
sur le volet, soit sur le piétement et son extrémité
libre (opposée à l'articulation) vient en position
d'engagement sur l'autre élément de façon à assurer le
20 repos du volet supérieur articulé dans sa position
horizontale permettant l'étendage du linge sur les
barrettes transversales.

1 L'ensemble comporte ainsi un piétement formé de quatre
pieds, deux pieds d'un même côté étant reliés entre eux
par des barrettes de suspension et chaque pied est
articulé sur un pied opposé en formant un compas
5 repliable.

L'ensemble comporte ainsi une structure symétrique
comportant de chaque côté respectivement un piétement
rabattable (contre l'autre piétement), un volet
articulé au sommet du piétement et une entretoise
10 intermédiaire qui maintient le volet en position
écartée par rapport au piétement (dans la position
active de l'ensemble).

Chaque entretoise est généralement articulée sur le
piétement et elle comporte à son sommet un ou plusieurs
15 crochets ouverts vers le haut et apte à recevoir en
position d'engagement une barrette transversale
appartenant au volet supérieur ainsi mis en position
d'appui sur l'entretoise.

L'entretoise est avantageusement elle-même constituée
20 de deux montants latéraux reliés par des barrettes
transversales permettant la suspension de linge. Et
c'est l'extrémité des montants qui est coudée de façon
à conformer le crochet ouvert récepteur de la barrette
venue du volet lorsque ce dernier est mis en position

1 d'appui.

Cette constitution présente des inconvénients.

Elle est d'une fabrication complexe tant en ce qui
concerne la mise en forme des pièces que leur
5 assemblage et par conséquent cette structure de
séchoirs est relativement coûteuse.

En outre la mise en place du séchoir vers sa position
active représente une manoeuvre nécessitant une
certaine attention et un certain doigté de façon à
10 permettre l'introduction concomitante du même barreau
(appartenant au volet articulé) dans les deux crochets
récepteurs venus de l'entretoise.

Il est donc nécessaire de coordonner le mouvement de la
main de façon à ce qu'en même temps, ce même barreau se
15 présente dans les deux logements jumelés.

Cette opération devant être répétée pour chaque volet
latéral, la mise en place vers sa position déployée
du séchoir requiert une attention qui complique la
tâche déjà fastidieuse de la ménagère lors de
20 l'opération d'étendage du linge au sortir du lavage.

La présente invention vise à remédier à ces

1 inconvénients et elle permet de réaliser un séchoir
dont le déploiement vers sa position active est
particulièrement simple et automatique sans distraire
l'attention de l'utilisateur.

5 Un autre objet de l'invention est de réaliser un
séchoir du type pliable qui offre, dans sa position
déployée, deux poignées de suspension venues des
entretoises.

Enfin un troisième objet de l'invention est de
10 permettre la réalisation d'un séchoir à partir de
pièces simples et éliminant des frais inutiles de
fabrication en raison d'opérations de mise en forme des
éléments constructifs.

A cet effet, l'invention concerne un séchoir repliable
15 du type constitué de deux piétements articulés entre
eux formant compas, chaque piétement étant constitué de
deux pieds solidaires entre eux et articulés en leur
sommet sur les deux pieds appartenant à l'autre
piétement, ces deux piétements comportant deux volets
20 constitués d'échelle de suspension, chaque échelle
étant articulée au sommet desdits piétements, et les
volets formant échelle sont aptes à être déployés
entre une position inactive rabattue contre le
piétement correspondant et une position active déployée

1 et sensiblement horizontale, et le séchoir comporte une
entretoise de soutien pour chaque volet, cette
entretoise étant apte à prendre appui sur le piétement
d'une part en soutenant le volet dans sa position
5 active horizontale d'autre part, et le séchoir est
caractérisé en ce que chaque entretoise reliant entre
elles les deux membrures que constituent d'une part un
piétement et d'autre part un volet latéral, est
articulée sur une des deux membrures tandis que son
10 extrémité libre opposée comporte de chaque côté au
moins un épaulement, apte à recevoir en position
d'appui l'autre membrure.

Par exemple, et selon une première réalisation,
l'entretoise est en forme générale de U et elle est
15 articulée par l'extrémité de ses branches sur deux
pieds définissant ensemble un piétement latéral, la
base du U comportant de chaque côté et au niveau de
l'angle séparant la base de ses branches, un épaulement
apte à s'engager entre les deux longerons du volet
20 situé du même côté en permettant ainsi à cette
entretoise de recevoir en appui libre ledit volet dont
les deux longerons reposent sur les deux épaulements
latéraux de cette entretoise.

Selon une variante de réalisation, cette structure est
25 inversée en ce sens que l'entretoise en forme de U est

1 articulée par l'extrémité de ses branches sur les deux
longerons latéraux définissant le volet, et la base du
U définissant l'entretoise comporte de chaque côté un
épaulement apte à venir en position d'appui sur les
5 deux pieds appartenant à un même piétement, au niveau
d'une barrette transversale reliant les deux pieds.

Selon une forme plus particulière de réalisation,
l'entretoise a la forme générale d'un U et elle est
venue d'une seule pièce à partir d'un fil métallique
10 coudée, cette entretoise est articulée par l'extrémité
de ces deux branches sur une membrure constituée soit
du volet, soit du piétement, et l'extrémité opposée
formant la base du U prolonge les deux branches avec
conformation par coudage de deux épaulements latéraux.

15 Selon une variante, l'entretoise est formée de deux
pièces latérales définissant deux montants articulés
sur une membrure constituant soit le volet, soit le
piétement, et la base du U reliant les deux montants
est constituée d'une traverse pourvue de deux
20 épaulements à ces extrémités et rapportée par soudure
sur le sommet des deux montants formant ladite
entretoise.

Selon encore une caractéristique, les épaulements sont
positionnés et écartés de façon à recevoir chacun en

1 appui sur la partie de cet épaulement parallèle à la
base du U soit le longeron du volet (lorsque
l'entretoise est articulée sur le piétement), soit le
5 pied lui-même (lorsque l'entretoise est articulée sur
le volet).

Et plus spécialement l'immobilisation de l'entretoise
se fait par appui dudit épaulement engagé à l'inter-
section d'un élément longitudinal (constitué soit par
un pied du piétement, soit par un longeron du volet)
10 et d'un élément de traverse s'opposant au glissement
dudit épaulement sur le long de l'élément longitudinal.

Plus spécialement encore chaque épaulement comporte une
partie coudée en biseau formant, par rapport à la base
du U définissant l'entretoise un angle supérieur à 90° ,
15 suivi d'une partie sensiblement parallèle à la base du
U, de sorte que la base du U a une longueur sensible-
ment inférieure à l'espace séparant les deux éléments
longitudinaux venant prendre appui sur lesdits
épaulements, en permettant ainsi l'insertion facile de
20 cette base du U dans l'intervalle destiné à le recevoir
les deux biseaux latéraux formant ainsi par ailleurs un
dispositif d'auto-centrage.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention
ressortiront de la description qui suit qui est donnée

1 en rapport avec une forme de réalisation présentée à
titre d'exemple non limitatif

la figure 1 représente une vue générale en perspective
du séchoir selon l'invention

5 la figure 2 représente une vue de détail montrant
l'extrémité supérieure de l'entretoise en position
d'engagement sur un volet récepteur.

Selon l'ensemble des figures on voit que le séchoir
comporte deux piétements articulés en V renversés ;
10 chacun des piétements 1 et 1' est constitué lui-même de
deux pieds respectivement 2, 2' et 3, 3'.

Les deux pieds 2, 2' sont reliés entre eux à leur base
et forment ensemble un U.

Un pied 2 est articulé à son sommet sur le pied 3
15 (opposé) de même que le pied 2' est articulé sur le
pied 3'.

Sensiblement au sommet de ce double piétement sont
articulés les deux volets 4 et 4' formés d'échelles
et comportant ainsi chacun un longeron 5, 5' et des
20 barrettes transversales 6, 7, 8 (pour la suspension du
linge).

1 Chaque volet 5, 5' peut être déployé entre une position
inactive et rabattue contre le piétement correspondant
et une position active déployée dans un plan
sensiblement horizontal comme on le voit par exemple
5 pour le volet 4' de la figure 1.

Chaque volet repose dans sa position déployée sur une
entretoise 9, 9'.

Chaque entretoise a elle-même la forme générale d'un U
et elle est articulée par les extrémités de ces
10 branches 10, 10' sur les piétements correspondants.

Ainsi chaque entretoise peut être elle-même rabattue
contre le piétement ou amenée en position haute pour
supporter le volet correspondant.

La partie supérieure de cette entretoise forme un U et
15 de chaque côté de la base 11 du U sont prévus les
épaulements 12, 12'.

On voit que chaque épaulement peut ainsi recevoir un
longeron 5, 5' qui vient reposer sur le creux de cet
épaulement au niveau de l'intersection desdits
20 longerons avec une barrette transversale 13.

La base 11 appartenant à l'entretoise 9 en U amorce un

1 coude 14 vers l'épaulement 12 selon un angle α supérieur à 90° .

De sorte que la partie centrale 11a de la base 11 de l'entretoise est plus courte que l'espace séparant les
5 deux longerons 5, 5'.

De la sorte l'intromission de cette base 11a est facilitée car elle dispose de tout l'espace nécessaire.

Ensuite de quoi les longerons 5, 5' glissant sur la partie en pente 15 de la base 11, viennent se loger
10 automatiquement au creux de l'épaulement 12 qui constitue leur logement définitif dans la position déployée.

Ce positionnement se fait également par appui de la section 15 de la base 11 sur la traverse 13 en
15 empêchant ainsi tout glissement de l'épaulement 12 le long du longeron 5.

On comprend que l'on obtient ainsi un dispositif facile à manipuler.

Il est en outre d'un prix de revient économique grâce à
20 l'obtention de la traverse à partir d'un simple fil coudé.

- 1 Mais il est également possible de réaliser la traverse comme vue sur la figure 2 à partir de deux branches latérales sur l'extrémité desquelles est rapportée la base 11.

- 5 Enfin la partie centrale 11a de la base du U qui déborde au-dessus du plan des volets constitue de chaque côté une poignée de suspension permettant le déplacement aisé de l'ensemble.

REVENDEICATIONS

1 1. Séchoir repliable du type constitué de deux
piétements (1,1') articulés entre eux formant compas,
chaque piétement étant constitué de deux pieds (2,2')
solidaires entre eux et articulés en leur sommet sur
5 les deux pieds (3,3') appartenant à l'autre piétement,
ces deux piétements comportant deux volets (4,4')
constitués d'échelle de suspension, chaque échelle
étant articulée au sommet desdits piétements, et les
volets formant échelle sont aptes à être déployés entre
10 une position inactive rabattue contre le piétement
correspondant et une position active déployée et
sensiblement horizontale, et le séchoir comporte une
entretoise de soutien (9,9') pour chaque volet (4,4'),
cette entretoise étant apte à prendre appui sur le
15 piétement d'une part en soutenant le volet dans sa
position active horizontale d'autre part, et le séchoir
est caractérisé en ce que chaque entretoise (9,9')
reliant entre elles les deux membrures que constituent
d'une part un piétement (1,1'), et d'autre part un
20 volet latéral (4,4'), est articulée sur une des deux
membrures tandis que son extrémité libre opposée
comporte de chaque côté au moins un épaulement (12),
apte à recevoir en position d'appui l'autre membrure.

1 2. Séchoir repliable selon la revendication 1,
caractérisé en ce que l'entretoise (9,9') est en forme
générale de U et elle est articulée par l'extrémité de
ses branches (10, 10') sur deux pieds (3,3) définissant
5 ensemble un piétement latéral, la base du U comportant
de chaque côté et au niveau de l'angle séparant la base
(11) de ses branches (10, 10'), un épaulement 12 apte à
s'engager entre les deux longerons (5,5') du volet (4)
situé du même côté en permettant ainsi à cette
10 entretoise de recevoir en appui libre ledit volet dont
les deux longerons reposent sur les deux épaulements
(12, 12') latéraux de cette entretoise.

3. Séchoir repliable selon la revendication 1
caractérisé en ce que l'entretoise en forme de U est
15 articulée par l'extrémité de ses branches sur les deux
longerons latéraux définissant le volet, et la base du
U définissant l'entretoise comporte de chaque côté un
épaulement apte à venir en position d'appui sur les
deux pieds appartenant à un même piétement, au niveau
20 d'une barrette transversale reliant les deux pieds.

4. Séchoir selon l'une des revendications 1, 2 ou 3,
caractérisé en ce que l'entretoise (9,9') a la forme
générale d'un U et elle est venue d'une seule pièce à
partir d'un fil métallique coudé, cette entretoise est
25 articulée par l'extrémité de ces deux branches sur une

- 1 membrure constituée soit du volet (4), soit du
piétement (1), et l'extrémité opposée formant la base
du U prolonge les deux branches avec conformation par
coudage de deux épaulements latéraux (12, 12').
- 5 5. Séchoir selon l'une des revendications 1, 2 ou 3,
caractérisé en ce que l'entretoise (9) est formée de
deux pièces latérales (10, 10') définissant deux
montants articulés sur une membrure constituant soit le
volet (4), soit le piétement (1), et la base du U
10 reliant les deux montants est constituée d'une traverse
(11) pourvue de deux épaulements (12, 12') à ces
extrémités et rapportée par soudure sur le sommet des
deux montants (10, 10') formant ladite entretoise.
- 15 6. Séchoir selon l'une des revendications 1 à 5,
caractérisé en ce que les épaulements (12, 12') sont
positionnés et écartés de façon à recevoir chacun en
appui sur la partie de cet épaulement parallèle à la
base du U soit le longeron (5) du volet (4) (lorsque
l'entretoise est articulée sur le piétement), soit le
20 pied 3 lui-même (lorsque l'entretoise est articulée sur
le volet).
7. Séchoir selon les revendications 1 à 6,
caractérisé en ce que l'immobilisation de l'entretoise
(10) se fait par appui dudit épaulement (12, 12')

1 engagé à l'intersection d'un élément longitudinal,
constitué soit par un pied (3) du piétement (1), soit
par un longeron (5) du volet (4), et d'un élément de
traverse (13) s'opposant au glissement dudit épaulement
5 sur le long de l'élément longitudinal.

8. Séchoir selon l'une des revendications 1 à 7,
caractérisé en ce que chaque épaulement (12, 12')
comporte une partie coudée 15 en biseau formant, par
rapport à la base (11a) du U définissant l'entretoise
10 un angle supérieur à 90° , suivi d'une partie
sensiblement parallèle à la base du U, de sorte que la
base (11a) du U a une longueur sensiblement inférieure
à l'espace séparant les deux éléments longitudinaux
(5,5') venant prendre appui sur lesdits épaulements
15 (12, 12'), en permettant ainsi l'insertion facile de
cette base du U dans l'intervalle destiné à le recevoir
les deux biseaux latéraux formant ainsi par ailleurs un
dispositif d'auto-centrage.

